



LUNDI et MARDI 24 et 25 Mai.

Mathieu Laensbergk,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320 et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignante. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume. Le prix des annonces est de deux sous par ligne.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois; à Maëstricht chez Mde. veuve Lefebvre-Renard, libraire; et partout ailleurs chez les directeurs des postes.

EXTERIEUR. AMÉRIQUE.

Santiago (Chili), le 16 janvier.

C'est le colonel de hussards don Antonio Gutierrez de la Fuente qui, à la tête de son régiment, arrêta, le 25 novembre, dans la ville même de Truxillo, Riva Agüero et ses principaux partisans, les ministres Norosa et Tudela, les généraux Herrera et Anaya, les colonels Dovalos et Ugarte, et le prêtre Eusebio Casaverde, aumonier de Riva-Aguero. Bolivar et son armée étaient encore à une certaine distance de Truxillo. Une heure après ce coup de vigueur, le colonel la Fuente rétablit, aux applaudissemens de la population entière, les anciennes autorités républicaines de la ville. De concert avec elles, il décida que Riva-Aguero et les sept autres personnes arrêtées en même temps que lui, seraient sans délai transportés au Chili, avec défense, sous peine de vie, de remettre les pieds au Pérou; mais cette disposition fut subséquemment modifiée par le libérateur Bolivar; Riva-Aguero et Herrera furent envoyés à Guayaquil jusqu'à nouvel ordre, et les autres six déportés au Chili, comme cela avait été précédemment décidé. Tous les papiers de Riva-Aguero et de son prétendu gouvernement sont au pouvoir du colonel la Fuente, qui va les envoyer au président de la république, Bernardo Torre-Tagle. On y a trouvé des pièces fort curieuses, qui prouvent, jusqu'à la dernière évidence, la trahison de Riva-Aguero, et peut-être aussi celle du général Santa-Cruz, dont la défaite aurait probablement remis le Pérou sous le joug de l'Espagne, sans la présence de nos alliés de Colombie, et surtout de Bolivar, qui va bientôt achever de réparer cet échec.

ESPAGNE. — Madrid, 12 mai.

Un décret royal, du 30 avril dernier, communiqué à la banque royale de Saint-Charles, porte que S. M. vient de créer une nouvelle rente de cinq millions de réaux, applicable à la caisse d'amortissement.

Le journal de la Havane, du 20 mars, donne les nouvelles qui suivent :

Aussitôt que le gouvernement républicain de Caracas eut reçu des nouvelles directes de l'Europe, craignant de se voir attaquer, il se hâta de prendre les mesures suivantes :

1°. Les dépôts de munitions de guerre seront transférés à Carthagène et Puerto-Cabello.

2°. Tous les bâtimens de guerre se rendront dans ce dernier port.

3°. Tous les troupeaux de bœufs et les chevaux seront conduits dans l'intérieur jusqu'à l'Apuro.

4°. Il sera fait un recrutement parmi les hommes libres et les esclaves pour remplir les cadres.

5°. On ravagera tous les champs ensemencés à Sainte-Lucie, Mariches, Charayave, etc., afin que le général Cisneros, qui soutient la cause de l'Espagne, ne puisse trouver aucunes provisions.

6°. Cinq escadrons seront cantonnés entre le Pao et Calabozo.

7°. Enfin on suspendra l'envoi des troupes qui devaient

s'embarquer à Panama pour aller se joindre à Bolivar au Pérou.

Le gouvernement de Venezuela a fait transporter à Puerto-Cabello tous les navires, ainsi que toutes les munitions de guerre et de bouche. Il a également fait renforcer la garnison, fortifier la première et la deuxième ligne, et munir la forteresse de vivres pour huit mois.

(Extrait de la Gazette de Madrid, du 11.)

— Indépendamment de la guerre civile, nous sommes menacés de deux autres fléaux, la famine et la fièvre jaune : une sécheresse sans exemple afflige nos provinces, et la récolte devant être presque nulle, les objets de première nécessité subissent une hausse extraordinaire; la mesure de blé (fanega) qui valait, il y a peu de jours, 40 réaux, en vaut maintenant 60 en Estramadure, et 80 dans la Manche. On a reçu des avis de Valence qu'il était mort dans cette ville un individu attaqué de la fièvre jaune; des ordres ont été donnés dans tous nos ports pour prendre des mesures sévères contre l'introduction des marchandises suspectes, car la sécheresse extraordinaire qu'on éprouve dans toutes les provinces d'Espagne augmente encore les dangers de la contagion.

— Le bruit s'est répandu ces jours derniers que la ville de Ceuta en Afrique, qui, comme on sait, appartient à l'Espagne, était tombée au pouvoir des Maures; d'autres personnes assurent que ce sont les Anglais qui s'en sont emparés, et qu'ils garderont cette place aussi long-temps qu'une garnison française occupera Cadix.

— L'actrice Loreta qui, pendant la révolution, n'avait pas été persécutée comme royaliste, à cause de son talent de cantatrice, vient d'être exilée. Son amant, officier dans la garde royale, qui fut arrêté sur les bords de la Bidassoa, et conduit ici pour être jugé, à cause des événemens du 7 juillet, a été relégué dans le fort de la Pénas de San-Pedro (Manche). Ce n'est qu'une affaire de police touchant les mœurs; c'est par le même motif que le comte de Villaoquin vient d'être renfermé dans la citadelle de Pamplune. (Etoile).

Les derniers événemens de Lisbonne paraissent d'une nature assez grave. On parle d'une lettre adressée par l'infant à son auguste père. Il paraît qu'un certain parti avait conçu l'espoir de l'abdication du roi, espoir qui aurait été déjoué.

ANGLETERRE. — Londres, le 16 mai.

Les catholiques d'Irlande ont présenté une pétition générale pour leur émancipation.

— Voici de quelle manière le *Courier* rend compte du départ d'Iturbide : « Ce départ a été préparé avec beaucoup de mystère. Parmi les quatorze personnes qui l'accompagnent se trouve un ancien aide-de-camp qui a fait avec lui toutes les campagnes du Mexique. Le navire qui le porte est armé, dit-on, et a à bord une quantité de munitions de guerre, ainsi qu'une presse d'imprimerie, avec tout l'apparat nécessaire, pour pouvoir, à son débarquement, imprimer et répandre des proclamations. Nous sommes hors d'état de savoir quelles sont ses chances de succès; mais il paraît certain qu'une pareille entreprise n'a pas été exécutée sans de motifs apparemment majeurs, et le résultat probable sera donc le renouvellement de la guerre civile dans ce pays, résultat que tout le monde doit déplorer. »

Le *Morning-Chronicle* prétend savoir que c'est sur l'assistance du général Mexicain Vittoria qu'Iturbide compte en grande partie.

— Le congrès des Etats-Unis a aboli l'arrestation et l'emprisonnement pour dettes.

Du 17. — Les consolidés, ouverts ce matin à 96 3/8 1/2, ont baissé à 96 1/8 pour remonter ensuite de 1/8.

Beaucoup de nouvelles défavorables aux affaires de l'Amérique méridionale ont occasionné une baisse dans les fonds étrangers; l'emprunt du Pérou est à 3 1/2 d'escompte. (Cour.)

Le *Globe and Traveller*, parle d'express arrivés de Paris avec la nouvelle de la révolution de Lisbonne. On faisait courir le bruit que les ambassadeurs français, autrichien et russe, avaient été arrêtés pendant quelques heures, ainsi que l'infant don Miguel, qui avait été mis en état d'arrestation par les troupes qui avaient refusé de s'embarquer pour le Brésil. Au reste, ce journal ne publie aucune nouvelle officielle.

Voici la version du *Sun* sur le même sujet : « Il a été reçu ce matin des nouvelles de Lisbonne. Tout y était dans une grande confusion, le parti de la reine ayant fait une tentative pour détrôner le roi. Cette tentative n'a été prévenue que par la fidélité des officiers de l'armée dévoués au roi. Le comte Palmela avait été mis en prison; la reine et le prince Michel ont été exilés à dix milles de Lisbonne. »

— Un de nos principaux journaux dit que depuis plus de quatre mois tous les vaisseaux qui arrivaient du Mexique apportaient à Iturbide les plus pressantes invitations de s'y remontrer, mais qu'il a résisté à toutes les sollicitations jusqu'à ce qu'il ait eu parfaite connaissance de la résolution où est la sainte-alliance, d'assister le roi d'Espagne par des subsides secrets, pour faire rentrer toutes ses possessions d'Amérique sous sa domination. Nous ignorons si ce journal est dans le secret des projets d'Iturbide, mais il annonce que l'intention de cet ex-empereur est d'entretenir avec l'Angleterre les relations politiques et commerciales les plus étroites.

Le *Courier* dit que cet événement pourra retarder les démarches que le gouvernement aurait pu faire, dans certaines circonstances, pour reconnaître les nouveaux états de l'Amérique méridionale; car, suivant le *Courier*, le gouvernement ne veut reconnaître que des états bien consolidés, et il lui paraît qu'au moins le Mexique et le Pérou ne le sont pas encore.

On lit aussi dans la même feuille :

« Quelle que soit l'intention actuelle d'Iturbide, il est peu douteux que, s'il trouve, en arrivant au Mexique, un parti assez puissant pour le soutenir, et lui ouvrir un chemin vers le trône qu'il a abdiqué, il n'hésitera pas à y remonter. »

Voici les réflexions qu'ajoute le journal des Débats :

Sans vouloir préjuger le résultat de l'entreprise d'Iturbide, nous devons dire qu'elle annonce de l'audace, et que le moment paraît bien choisi; car on sait, par les journaux anglais eux-mêmes, que l'autorité du Congrès mexicain avait été fortement ébranlée par des émeutes militaires, et que la faiblesse du gouvernement républicain était constatée par les concessions qu'il avait faites au chef des mécontents, le général, ci-devant cordonnier Lovato. Là où un ex-cordonnier a du pouvoir, un ex-colonel et ex-empereur peut y prétendre sans trop d'arrogance. Maintenant, si Iturbide ressaisit le sceptre, qu'en résultera-t-il définitivement? Il s'agit de voir si l'on ne finit pas par frayer la route à un prince légitime. Les voies de la Providence sont si extraordinaires!

ALLEMAGNE. — Vienne, le 13 mai.

On a reçu par voie extraordinaire de Constantinople la nouvelle, que dans une conférence qui a eu lieu le 27 avril, entre l'ambassadeur d'Angleterre et le Reiss-Effendi, l'évacuation définitive de la Valachie et de la Moldavie par les troupes turques a été conclue et arrêtée, et que cette mesure doit être mise à exécution dans le plus court espace de tems possible.

Le même jour, a également eu lieu la ratification du traité d'amitié et de commerce conclu entre S. M. le roi de Sardaigne et la Porte, par lequel on accorde aux sujets sardes la liberté de la navigation dans la mer Noire. Une difficulté qui s'était élevée relativement à la rédaction d'un article de ce traité, en avait retardé jusqu'ici la ratification. Aussitôt qu'elle a eu lieu des deux côtés, l'ambassadeur d'Angleterre a présenté le chargé d'affaires de Sardaigne aux ministres de la Porte.

Augsbourg, le 15 mai.

Le commerce de Hambourg a reçu, de Copenhague, l'avis qu'on attendait, sous peu, dans la rade de cette dernière ville, une escadre russe, composée de plusieurs vaisseaux de guerre. Pour atténuer, autant que possible, l'effet qu'a produit cette nouvelle, on a cherché à accréditer à Copenhague l'opinion que ces vaisseaux russes ne dépasseront pas le Sund, leur mission étant d'établir une croisière dans la Baltique.

Extrait de la Gazette-Universelle.

Bucharest, le 4 mai. — « Des tartares arrivant dans ce

moment de Constantinople apportent la nouvelle que le Divan a consenti à l'évacuation des principautés. Le consul d'Autriche a aussitôt expédié une estafette à Vienne, pour y porter cette nouvelle. Mais comme cette évacuation a déjà été annoncée si souvent, il n'est pas étonnant qu'une partie du public en doute, quoique cette fois-ci ce soit injustement. »

FRANCE. — Bordeaux, 15 mai.

La gazette officielle de Lima, en date du 6 décembre 1823, contient une note adressée par l'ambassadeur du Chili, à Rome, au président de la république chilienne, D. Bernardo O'Higgins (1). Cette note est précédée des réflexions suivantes :

« La pièce officielle que nous publions, dit le journaliste, est le monument le plus précieux de l'espérance de l'Amérique. Le Saint-Siège a reconnu que notre révolution en faveur de l'indépendance porte en soi l'esprit de religion, conservateur des maximes de l'évangile; que la lutte commencée pour détruire l'édifice gothique de notre esclavage et de notre humiliation, loin d'être contraire à la saine morale et aux préceptes du Sauveur, tend à les consolider et à les transmettre à la postérité dans toute leur pureté et dans tout l'éclat de leur origine; sa main bienfaisante a signé spontanément des faveurs qui n'étaient accordées jusqu'ici qu'aux rois, au milieu de l'appareil de toute leur force. L'indépendance est fille de la religion, car l'homme, étant né libre, ne peut être soumis que par l'expression formelle de sa volonté. Cet attribut de la création a dirigé la conduite de S. S., et notre république, qui se glorifie d'obéir à sa voix, ne peut manquer d'éprouver un sentiment de sécurité et de justice consciencieuse, en songeant que la jouissance de sa liberté politique garantit l'existence de la religion sainte qu'elle professe. » Suit la note de l'envoyé du Chili près de S. S.

« Les affaires que V. Exc. m'a chargées de suivre à Rome, écrites au directeur suprême, sont toutes heureusement terminées. Ainsi, la divine Providence a daigné favoriser notre chère patrie. Depuis mon arrivée, S. S., le ministre d'état et les cardinaux m'ont traité avec la plus haute considération, et j'ai tout conclu facilement, sans avoir besoin d'avocat ni d'agent. S. S. a nommé pour légat, un vicair apostolique, au Chili, l'archevêque D. Juan Muzi, homme des plus respectables par sa vertu, sa prudence, son désintéressement et ses talents littéraires, et j'ai obtenu en effet plus que je n'étais chargé de demander. S. S. a accordé à V. Exc. l'exercice du patronage ecclésiastique pour la présentation des canonicats, cures et autres bénéfices, l'administration des dîmes, comme en jouissaient les rois d'Espagne, la continuation de la bulle de la croisade et du carême. Il sera nommé un commissaire-général investi des mêmes pouvoirs que celui qui réside à Madrid.

« De plus, toutes les causes qui ressortent du tribunal ecclésiastique, seront terminées en dernier appel devant le vicair apostolique, en y comprenant toutes les affaires des prêtres réguliers et la confirmation de leurs grades et chapitres. On élira et on consacra trois évêques qui seront nommés par V. Exc., et placés en qualités de titulaires ou d'administrateurs sur les points qui paraîtront les plus convenables à V. Exc. d'accord avec le vicair apostolique. Beaucoup d'autres concessions nous sont encore faites relativement au droit intérieur et extérieur, que je ne rapporte point ici pour ne point vous fatiguer, mais qui sont spécifiées dans les instructions du vicair apostolique, instructions dont m'a donné lecture. Ce même légat peut aussi, en cas de mort, nommer une personne de son choix et du vôtre pour exercer ses fonctions avec les mêmes droits jusqu'à confirmation de S. S.

« Toutes ces conventions seront observées constamment jusqu'à ce que notre indépendance soit reconnue; et, à cette époque, nous ferons un concordat avec S. S. pour que ces mêmes pouvoirs puissent se perpétuer, et de telle sorte que ni aujourd'hui, ni dans la suite, les habitants de notre république n'aient aucun recours à réclamer hors de notre territoire.

« S. S. m'a remis un beau cierge que j'emporterai bien emballé pour le présenter à V. Exc. La bénédiction solennelle des cierges se fait tous les ans à la Chandelée, et S. S. transmet à chacun des souverains catholiques un de ces cierges par la main de ses ambassadeurs. Le saint-père range donc V. Exc. au nombre des souverains; et je suis persuadé, d'après ce qui m'a été communiqué, et d'après les grandes démonstrations de bienveillance qu'il a manifestées pour le Chili, qu'il désire vivement sa prospérité, etc.

Rome, 14 avril 1823.

Jose-Manuel CIENFUEGOS. — Il paraît que les mêmes avantages ont été accordés à la république de Colombie. On trouve l'article suivant dans l'Iris de Venezuela :

« La lettre de S. S. doit être bien satisfaisante pour tous les fidèles. On y retrouve les sentiments du vicair de Jésus-Christ, sans aucun mélange de considérations temporelles. Le bien des âmes, la prospérité de la religion et de l'église, voilà l'unique objet qui l'occupe. Il est bien loin de se mêler d'affaires qui n'appartiennent qu'à l'état politique de la république; telles sont ses propres expressions, et de la suprématie de son autorité spirituelle. Ainsi, Colombiens, le souverain pontife ne craint pas de communiquer avec un évêque républicain, avec l'illustre patriote Lazo. Ainsi donc a disparu le fantôme de ce péché, de cet anathème, de cet interdit par lequel des prêtres, hommes de parti, indignes de leurs saintes fonctions, ont cherché à nous effrayer pour nous ramener au joug du despotisme.

« S. S. veut connaître vos besoins spirituels pour y apporter un remède; son cœur est le cœur d'un père plein de douceur et de bonté envers nous. Il est vrai qu'à une autre époque, le gouvernement espagnol a fait circuler une bulle dans laquelle on prétendait que l'église allait frapper de ses peines les plus graves les Américains libres, au nom du même pasteur universel, et en châtiment du péché révolutionnaire; mais à la vue des expressions employées aujourd'hui par S. S. Il faut arracher l'anathème par lequel il croyait terroriser les indépendans, ou que S. S. se serait malheureusement conduite alors par des vues politiques, ou que cette excommunication était complètement fautive.

« Dans tous les cas, nous pouvons assurer que le mépris que nous avons montré pour cette prétendue bulle est tout-à-fait conforme aux sentiments manifestés aujourd'hui par le pape au révérend évêque Lazo, aussi bien qu'à la justice et au caractère de l'autorité, qui peuvent seuls donner de la force aux peines ecclésiastiques. Telle est la différence solante entre les peines corporelles et les peines spirituelles : les premières se font sentir au moment même de leur application, et malgré l'innocence de celui qui les souffre; mais les secondes n'ont d'effet qu'en

(1) Le général O'Higgins a été remplacé depuis par le général Freire.

vertu de l'esprit de justice qui les décrète, et ne damnent que le coupable. Apprenez, Colombiens, par la lettre de S. S. que l'indépendance n'est pas opposée à la religion, que la divinité verse ses faveurs sur les hommes, sans égard pour la forme de leur gouvernement, et que le vicaire de J.-C., dont l'exemple est obligatoire pour les ministres du culte, ne croit pas pouvoir s'ingérer dans les questions politiques qui ne sont d'aucune manière du ressort de l'église. Apprenez par cette lettre ce que vous devez répondre aux prêtres qui, abusant sacrilègément de leur ministère, aident à opprimer les hommes; apprenez à mépriser ces ministres indignes de la vraie religion catholique. Nous n'avons aucun besoin de tels hommes, puisque le père de l'église désire vivement pourvoir dans notre Amérique aux besoins des fidèles par l'intermédiaire de Colombiens aussi zélés et aussi décidés que le digne prélat de Mérida.

Paris, le 20 mai.

Le général Morillo a été reçu hier par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

Le 15, au moment où la diligence de Paris arrivait sur la place de Bourgogne, à Bordeaux, un commissaire de police en a fait descendre un voyageur, âgé d'environ une soixantaine d'années, qui a été conduit en prison. Il paraît que toutes les mesures avaient été prises pour que ce voyageur n'échappât point; des agens de police et un fiacre se trouvaient sur la place de Bourgogne, et de l'autre côté du pont, plusieurs heures avant l'arrivée de la diligence.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 20 mai.

A deux heures la séance est ouverte.

Plusieurs pétitions présentées à la chambre sont renvoyées à la commission chargée de les examiner.

On reprend la discussion du projet relatif à l'exercice des fabriques de liqueurs.

La loi a été adoptée par 253 voix contre 20.

L'ordre du jour était la discussion du projet de loi concernant la déduction à accorder pour déchets aux marchands de vins en gros. Cette déduction est de 8 pour cent sur tous les vins et sans égard à l'année où ils ont été récoltés. La loi a été adoptée par 280 voix contre 5.

P. S. — Séance du 21. — L'ordre du jour est la discussion de l'éligibilité de M. Benjamin-Constant.

M. de Sallabery a la parole. L'honorable membre annonce qu'il va combattre le rapport de la commission (qui, comme on se le rappelle, était favorable à l'admission); il invoque la loi du 20 décembre 1790, pour contester à M. B. Constant le droit de siéger dans la chambre, en ce que cette loi restituait aux religionnaires fugitifs les droits civils pour jouir de leurs biens, mais nullement les droits politiques.

(Extrait des journaux du soir.)

Le tribunal de police correctionnelle a rendu ce matin son jugement dans l'affaire des *Tablettes romaines*. M. Guirandet a été acquitté; M. Santo-Domingo, auteur de cet ouvrage, a été condamné à trois mois de prison et 300 fr. d'amende.

Le 4 de ce mois, M. le docteur Aimé Grimaud a annoncé à l'académie royale de médecine, séance générale, qu'il avait vérifié les expériences d'Antoine Goussier; et s'était assuré que la racine de grenadier est infallible contre le *tonia* ou ver solitaire.

BOURSE du 19 — 5 p. 0/0 consol., 104 fr. 60 cent. Act. de la Banque, 1995 fr. — Du 20. 5 p. c. cons., 104 55. Action, 2000 fr.

INTÉRIEUR.

Liège, le 24 mai.

On écrit d'Assen que la Société de bienfaisance s'occupe activement de l'agrandissement de la colonie de Veenhuizen, où on a commencé à construire deux nouveaux établissemens propres à recevoir environ cent familles indigentes, outre un grand nombre d'enfans abandonnés et d'orphelins. Les travaux agricoles s'y développent d'une manière admirable. Les grains semés dans ce terrain, encore inculte et aride il y a un an, y sont actuellement dans l'état de croissance le plus favorable, et tout fait présager une excellente récolte, sauf dans quelques endroits où les eaux ont manqué d'écoulement durant la mauvaise saison.

Des nouvelles particulières de Paris annoncent que le cabinet de Madrid a rejeté la médiation du roi d'Angleterre entre l'Espagne et les nouveaux états de l'Amérique méridionale, et qu'il avait rendu, le 6 de ce mois, une déclaration portant que le roi ne consentira jamais à l'indépendance de ses anciennes colonies, mais qu'il en appelle au jugement d'un congrès des monarches européens, et qu'il mettrait tout en usage pour réduire les rebelles à l'obéissance.

M. le comte de Liedekerke, ministre des Pays-Bas près la confédération helvétique, est au moment de quitter la Suisse, pour occuper le poste de ministre plénipotentiaire à Pétersbourg.

Les artistes du théâtre de Liège réunis en société sous la régie administrative de M. Ramond, ont l'honneur de prévenir le public que Mlle. Mars donnera, trois représentations en cette ville. La première aura lieu du 5 au 6 juin prochain.

Mlle. Mars jouera dans *Valerie, l'École des Vieillardes*,

Misanthropie et Repentir, la jeune femme colère, le Secret du Ménage, les Jeux de l'Amour et du Hazard, et la Gageure Imprévue.

C'est par erreur que les journaux avaient annoncé l'arrivée de Talma à Bruxelles; d'après *L'Aristarque*, il ne doit être attendu que pour la fin de juin. Suivant d'autres journaux il arrivera plutôt.

On remarque le passage suivant dans les développemens de la proposition faite par M. Barthélémy, relativement au projet d'adresse au roi sur le commerce des grains.

« Quand je dis qu'il faut pourvoir à l'état actuel des choses, ce n'est pas précisément par ce que les prix sont en baisse, car les bas prix sont infiniment avantageux à l'état et à toutes les industries, mais c'est pour autant qu'ils sont en dessous des prix des siècles précédens qui avaient été régularisés par des restrictions du gouvernement, dans la vue de balancer tous les intérêts sur un prix convenable; et c'est parce qu'étant aujourd'hui en dessous de ce prix moyen, et par la nature des choses dans le cas de baisser encore que nos intérêts agricoles vont être placés sur la même ligne que ceux de la Pologne, ce qui ne pourra avoir lieu sans un froissement notable pour eux.

Remarquez bien qu'à cet égard il ne s'agit pas seulement d'accorder un libre accès sur nos marchés aux grains du Nord, mais un privilège, tel, que c'est comme si vous permettiez à l'une de nos provinces, de vendre ses produits sur les marchés de toutes les autres, en lui accordant l'exemption des contributions pour les terres qui donnent ces mêmes produits.

En effet nos crus paient à l'état le cinquième ou le sixième de leur valeur avant de pouvoir être exposés sur nos marchés, et les crus étrangers ne paient que cinq pour cent pour entrer dans nos ports.

Le journal de Bruxelles contient le mémoire explicatif annexé au projet de loi par lequel le roi propose la sanction du traité de Londres, du 17 mars dernier, et dont nous avons déjà donné la substance. Le même journal rapporte une note assez étendue, remise par les ministres plénipotentiaires Anglais à ceux du gouvernement des Pays-Bas, le jour de la signature de ce traité. « Les plénipotentiaires britanniques, est-il dit dans cette note, rappellent avec un plaisir réel le désaveu solennel de la part du gouvernement des Pays-Bas, de tout projet d'aspirer, soit à une suprématie politique, soit à un commerce exclusif dans l'Archipel oriental.

Ils reconnaissent volontiers la promptitude avec laquelle les plénipotentiaires de ce gouvernement sont entrés dans des arrangemens propres à encourager la plus entière liberté de commerce entre les sujets des deux couronnes, et leurs dépendances respectives dans cette partie du monde.

Les soussignés sont autorisés à exprimer la pleine adhésion de S. M. Britannique aux vues éclairées de S. M. le Roi des Pays-Bas.

Appréhendant la difficulté d'adapter subitement à un système exclusif, depuis longtemps suivi, les principes de politique commerciale qui viennent d'être établis, les soussignés ont été autorisés à admettre que les îles Moluques soient exceptées de la stipulation générale d'un commerce libre, telle que la porte le traité. Ils espèrent cependant, que puisque la nécessité de cette exception n'est causée que par la difficulté d'abroger, dans le moment actuel, le monopole des épiceries, les effets seront strictement circonscrits par cette nécessité.

Une lettre adressée par M. Hubert-Francfort, négociant à Honfleur, à ses correspondans, contient des détails qui paraissent devoir donner lieu à une affaire criminelle des plus graves.

Suivant le récit de M. Hubert, s'étant transporté, le 13 de ce mois au soir, chez un de ses débiteurs, à la demande réitérée de la femme de ce dernier, il fut saisi par le mari et un autre homme, qui lui est inconnu. Tous deux lui passèrent une corde au cou, lui lièrent les bras et les jambes, le bâillonnèrent, et le mirent à la torture pendant plus d'une heure, en le menaçant d'un affreux supplice. Contraint par ces violences, il signa plusieurs traites, mandats, acceptations, billets, endossements, etc.

M. Hubert-Francfort ajoute que, mis enfin en liberté à une heure un quart après minuit, il dénonça ses assassins à la police, et protesta authentiquement contre les actes et signatures qui lui avaient été arrachés. Un des individus qu'il accuse d'être auteur de ces violences est, dit-il, arrêté.

Les nouvelles d'Odessa, en date du 28 avril, portent:

On mande de Constantinople que lord Strangford a acquis un peu plus d'influence, parce qu'il a promis au ministère ottoman, à ce qu'on assure, que tous les officiers anglais qui ont accompagné lord Byron, ou qui servent parmi les Grecs, seront rappelés par ordre du roi d'Angleterre, et qu'ils seront déclarés déchus de leurs grades et traitemens s'ils se refusent à satisfaire à cet ordre.

— Des lettres d'Alger, d'une date très-récente, annoncent que le fort continue à être strictement bloqué, et que les négocians ont tous quitté la ville.

Au nombre des nouvelles importantes qui se succèdent depuis quelque tems avec une étonnante rapidité, il faut placer celle que nous annonçons aujourd'hui (v. *Bordeaux*) sur la foi des journaux de l'Amérique. Il paraît maintenant décidé que le Saint-Siège entretient des relations amicales et bienveillantes avec les états républicains de l'Amérique; il traite, avec le président de ces états, sur le même pied qu'avec les rois de l'Europe; il fait tout à leur égard, si ce n'est de reconnaître expressément leur indépendance, et, cette restriction, qui n'est que dans les mots, est évidemment commandée par certaines convenances qui empêchent le gouvernement de Rome de prendre l'initiative et de se mettre en contradiction manifeste avec d'autres gouvernemens européens. Grâces soient rendues à la mémoire de Pie VII : cette mesure des derniers tems de sa vie, sera placée par l'histoire au nombre de ses plus belles actions, au nombre des actes les plus sages et les plus prudents de son règne. Certes, c'est une mesure profondément politique d'avoir su fermer l'oreille aux petits préjugés du terroir pour s'attacher de plus en plus cette Amérique qui, par son étendue et par l'état de ses idées religieuses, est si importante aujourd'hui pour le catholicisme; c'est une mesure profondément politique, mais dont il fallait rendre l'application plus universelle, que de vouloir réconcilier le catholicisme avec la liberté, et ne plus le mettre en hostilité avec le vœu du siècle. Ce vœu est entièrement politique, la liberté légale en tout, voilà sa seule expression; tout ce qui l'entrave, il y répugne. Nul n'a mieux mérité de la monarchie que ceux qui ont fait voir que le principe monarchique n'est pas destructif de la liberté; ils ignorent le mal qu'ils lui font ceux qui s'efforcent de nous les montrer incompatibles. Les missionnaires, avec les baïonnettes qui aident leur éloquence, sont aujourd'hui chez nos voisins les fléaux du catholicisme et du christianisme; on croit avoir tout fait quand on a obtenu quelques grimaces hypocrites, et on s'obstine à ne point voir que c'est en prêchant le pouvoir absolu, en s'armant de violence et en se mettant en opposition aux idées intimes de l'époque, qu'on se fait l'ennemi de tous les cœurs généreux et qu'on détruit des convictions sincères. Le cabinet du Vatican a donc compris la question dans toute son étendue pour ce qui regarde l'Amérique; il a senti que désormais il fallait choisir dans cet hémisphère ou d'être avec la liberté ou de perdre la sécurité de sa propre existence : puisse-t-il comprendre aussi qu'il n'y a pas de raison pour que la question se décide autrement en deça des mers qu'au delà et ne plus prêter son appui à ceux qui ne se couvrent du manteau de la religion que pour le flétrir et le souiller.

Nous ne voulons pas examiner ici en elle-même la disposition des lois constitutionnelles de l'Amérique Méridionale, par laquelle la religion catholique romaine y est admise seule et exclusivement à toute autre : il est certain que l'Amérique éprouvera les inconvéniens de cette intolérance; elle a besoin de population, et les pays qui pourraient lui en fournir, les Etats-Unis, l'Angleterre, quelques parties de la Suisse et de l'Allemagne, n'appartiennent pas au catholicisme. Mais il fallait, avant tout, consulter les idées actuelles des hommes que ces constitutions doivent régir et, qui ne tarderont pas à apprendre, que la tolérance religieuse n'est qu'une des applications les plus saintes de cette liberté politique qu'ils veulent aujourd'hui.

Il faut espérer que le successeur de Pie VII ne dérogera point à cette sage politique aujourd'hui que les ennemis de la liberté américaine semblent concerter contre elle de nouveaux efforts. D'après les journaux anglais, l'ex-empereur Iturbide vient de s'embarquer pour retourner au Mexique; il faut bien croire qu'il compte sur quelque appui. En détruisant le pouvoir que cet apostat de la liberté avait usurpé et qu'il soutenait par tous les moyens de la tyrannie, les Mexicains l'ont généreusement laissé partir; ils ont même pourvu à ses besoins; serait-il vrai qu'ils aient à se repentir aujourd'hui de leur magnanime modération? Si cet homme parvient à donner de nouveau quelque assistance à son parti, il fera bien du mal à la cause de l'humanité; car s'il succombe, on prévoit les précautions, les représailles terribles dont on usera à son égard et les vengeances qui vont ensanglanter ce pays; s'il réussit, au contraire, quel effroyable argument va fournir cet exemple aux hommes passionnés qui, dans les troubles politiques, méprisent la modération; jusqu'ici on avait pu leur opposer

la révolution de l'Angleterre et celle de la France pour prouver que la cruauté n'est pas même utile; mais que leur répondre désormais, s'il était vrai que d'autres révolutions eussent démontré les dangers de la modération? *De Nour*

PROGRAMME

Du Grand Concert vocal et instrumental donné au bénéfice de la veuve THONARD, par les Artistes de l'Orchestre, le mardi 25 mai 1824, à la salle de la Société d'émulation.

PREMIERE PARTIE.

1. Ouverture du Turc en Italie, par Rossini.
2. Air de Zoraïme et Zulnar, chanté par M. Mondouville.
3. Concerto de cor, exécuté par M. Bertrand cadet.
4. Nocturne à deux voix, musique de Berton, chanté par Mlle. Amélie et M. Mondouville.
5. Scène de Garaudé pour le violoncelle, exécutée par M. Decortis.

DEUXIEME PARTIE.

1. Ouverture de Frayschütz, par Weber.
2. Fantaisie et variations, sur un air écossais, par Tulou, exécutées par M. Henchenne.
3. Air de Tancrède, musique de Rossini, chanté par Mlle. Amélie.
4. Concerto de violon, composé par Louis Spohr, exécuté par M. Wanson.
5. Romances chantées par M. Mondouville.
6. Fantaisies sur des airs de Rossini, composées et exécutées par M. Iwan Müller.

On commencera à six heures. — Prix d'entrée trois francs.

BOURSE D'ANVERS. — Du 22 mai.

EFFETS PUBLICS. — Ils sont restés dans la même situation qu'hier; il y a eu peu de transactions.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 78, 1 0/10; le Paris court a été recherché au pair; il ne s'est rien traité en Londres, Francfort ni Hambourg.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 22 Mai.

Naissances : 3 garçons, 4 filles.

Décès : 2 garçons, 2 hommes, 1 femme; *savoir* :

François Chevrier, âgé de 69 ans, corroyeur, rue des Eccliers, n. 247, veuf de Marie Capitain, et époux d'Anne Fevret.
Antoine Theuissen, âgé de 41 ans 6 mois, garçon brasseur, rue pont St-Julien, n. 906, époux de Marie-Catherine Desaise.
Catherine Doffe, âgée de 70 ans, faub. St. Léonard, veuve de François Peclers.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A louer un beau quartier avec cuisine, cave, etc., entièrement séparé de l'habitation principale et ayant la jouissance d'un jardin, quai de la Sauvenière, n. 823.

Petit quartier garai, ou non, à louer; s'adresser rue Neuve n. 397.

5ème. DIRECTION DES FORTIFICATIONS. LIÈGE ET HUY.

Adjudication publique.

En vertu d'une autorisation de Son Excellence le commissaire-général de la guerre et sous son approbation ultérieure le lieutenant-général du génie Croiset, directeur de la 5ème. direction des fortifications, ou en son absence le capitaine en 1er. H. Engelen, commandant du génie à Liège, procédera à l'adjudication publique des travaux suivants :

- 1°. De quelques réparations aux bâtimens militaires, ponts, pavés et autres objets tant de la Citadelle, que du fort de la Chartreuse, ainsi que leur entretien ordinaire jusqu'au 30 avril 1825.
- 2°. L'achèvement de ce qui restait à faire au pavillon de logement des officiers, à gauche de la grande caserne, à la Citadelle.
- 3°. Quelques travaux de maçonnerie, plâtrage et recrépissage sur la plateforme du château de Huy, ainsi que le renouvellement de la peinture des portes, châssis et fenêtres dudit Fort.

L'adjudication des deux premiers objets aura lieu le lundi 31 mai 1824, à onze heures du matin, à l'hôtel de la Couronne Impériale, rue sur Meuse à l'eau, à Liège, où les devis sont dès-à-présent à lire. — L'adjudication du troisième objet se fera mercredi le deux juin 1824, à onze heures du matin, dans un des appartemens du Fort, à Huy.

On pourra obtenir des renseignemens ultérieurs chez le Capitaine-Commandant du Génie à Liège, et chez le Garde du Génie J. J. Hannay, chargé du service à Huy, tandis qu'une indication locale aura lieu à la Citadelle, le 28 mai, à dix heures du matin.

Charles Mathioli, ayant remplacé Mr. Lebesconte, à l'hôtel du Pavillon Anglais, place St. Lambert, n. 777, à Liège, continue ledit hôtel, à son compte, et non au compte de Mr. Lebesconte, comme différentes personnes le prétendent, depuis le 1er. janvier 1824. Il tient en outre une restauration à la carte.

H. L. Ista, professeur, donnera une soirée de déclamation, le jeudi 31 mai, dans la salle de la Société d'émulation. Quelques amateurs de cette ville voudront bien le seconder; et un professeur de belles-lettres aura la même complaisance. Un programme annoncera les sujets dont cette séance sera composée.

On peut souscrire rue Hors-Château, n°. 485 ou chez le concierge de la Société d'émulation.

Le prix de la carte d'entrée est de 2 francs, y comprise une carte de dame pour chaque souscripteur.

On trouve chez P. J. Collardin, le livre intitulé : EXAMEN CRITIQUE DE L'ESSAI SUR L'INDIFFÉRENCE EN MATIÈRE DE RELIGION de M. l'abbé La Mennais; par Le Joyeux de St.-Acre, ouvrage indispensable à tous ceux qui ont lu celui qui y est examiné.